



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance véhicules terrestres à moteur

Question écrite n° 66309

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation économique des experts en automobiles. En effet, la situation critique dans laquelle se trouvent nombre d'experts en automobiles, dont la profession est protégée, fait suite aux regroupements successifs des assureurs et aux restructuration en résultant. Ces nouveaux groupes, issus de ces absorptions successives détruisent les réseaux d'experts mis en place et rompent les relations entretenues avec leurs experts, souvent depuis de très longues années. Cette situation, tendant à se généraliser parmi tous les nouveaux groupes d'assurances et dans le contexte actuel délicat, met en péril tant l'équilibre financier des cabinets d'experts, que la transmission du savoir, avec pour effet des licenciements de personnel. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est envisageable de mettre en place une normalisation des relations entre experts et assureurs, afin de remédier à l'injustice ressentie et ce dans l'intérêt premier des victimes de la route et de nombreux salariés travaillant au sein des cabinets d'expert.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66309

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11890

Question retirée le : 13 décembre 2011 (Fin de mandat)